Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20221128-2022-123-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents

Votants

28

21

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents:

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Madame VICHERAT Valérie; Monsieur CHARMETANT Alain; Monsieur LHOSTE Laurent; Madame LAURENT Jacqueline; Madame NIANG Kiné; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Madame GABRIEL Mélanie; Monsieur DEPARETERE Marcel; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane; Monsieur GAUDICHON Eric; Monsieur COURTILLAT Claude; Madame LAVARENNE Monique; Monsieur COQUILLET Jean-François; Monsieur GAGNEPAIN Patrice; Madame KHEDDAR Haiate; Monsieur de COURCEL Dominique; Madame ACIMOVIC Cennet; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Madame GUILLOT Jacqueline Madame MARISSAL Bénédicte Madame GUINAND Alexandra Monsieur MOURAUX Michel Monsieur GHALI Ted-Fernand Monsieur LE DEM Philippe Madame BOURGOIN Evelyne Madame LECLERC Sylvie

Procuration a été donnée à :

Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur Dominique GIRAULT Monsieur GHALI Ted-Fernand donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20221128-2022-123-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

<u>Délibération N° 2022-123 : APPROBATION DU RPQS ANNÉE 2022 SERVICE ASSAINISSEMENT CCBLP</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n°2022-184 du 25 octobre 2022,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, dressé pour l'année 2021, et adopté par le conseil communautaire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la CCBLP pour l'année 2021.

Le 28 novembre 2022

Le Maire,

Pierre-François BOUGUET